



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mai 1998
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Trente-huitième session

1^{er}-26 juin 1998 (première partie)

17-28 août 1998 (deuxième partie)

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions de coordination : rapport intérimaire concernant le plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme 1996-2001

Lettre datée du 27 avril 1998, adressée au Président du Comité du programme et de la coordination par la Présidente de la Commission de la condition de la femme

J'ai l'honneur de me référer au point 5 de l'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Comité du programme et de la coordination, intitulé «Questions de coordination». Au titre de ce point, le Comité doit examiner le rapport intérimaire concernant le plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme, 1996-2001. On se souviendra que conformément à la résolution 1996/34 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996, le Secrétaire général a été prié de présenter au Conseil en 1998, par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme à sa quarante-deuxième session, un rapport intérimaire sur la mise en oeuvre de ce plan. Pour l'examen du projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 (E/1996/16), le Comité du programme et de la coordination était saisi à sa trente-sixième session du plan révisé ainsi que des observations y relatives de la Commission de la condition de la femme (E/AC.51/1996/5). Le Comité avait décidé de réaliser au cours des quatre prochaines années, de préférence en 1998, ou en 2000, une étude sur les progrès accomplis (A/51/16 (part I), par.168).

À sa quarante-deuxième session, la Commission de la condition de la femme était saisie du rapport demandé sur l'examen à mi-parcours (E/CN.6/1998/3). Après avoir examiné ce rapport, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de résolution intitulé «Examen à mi-parcours du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme, 1996-2001, y compris la situation des femmes au Secrétariat», qui figurait dans le rapport de la Commission (E/1998/27).

Dans ce projet de résolution, le Conseil approuverait, entre autres, les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général. Il prierait instamment le Secrétaire général

* E/AC.51/1998/1.

de veiller à ce que les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du plan soient effectivement éliminés. Le Conseil soulignerait qu'il est important d'intégrer une perspective sexospécifique dans l'élaboration et la mise en oeuvre des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment au niveau des pays, ainsi que lors de l'examen triennal des activités opérationnelles au cours de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Le Conseil se féliciterait des travaux menés par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes et prierait le Groupe des Nations Unies pour le développement d'établir des directives et procédures en vue de l'application du Programme d'action de Beijing à l'aide d'activités opérationnelles de développement des fonds et programmes des Nations Unies. Le Conseil examinerait par ailleurs l'objectif d'une parité entre les effectifs masculins et féminins d'ici à l'an 2000.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter, pour information, le contenu de ce projet de résolution à l'attention du Comité du programme et de la coordination.

(Signé) Patricia **Flor**
